

# SPORTING CP CAMPS SWITZERLAND



e [info@sporting-camps.ch](mailto:info@sporting-camps.ch) w [sporting-camps.ch](http://sporting-camps.ch)  
t 022 870 01 25 f [facebook.com/sportingcpcamps/](https://facebook.com/sportingcpcamps/)

## CHARTRE DE CAMP POUR MONITEUR

### VALEURS

Les valeurs des Sporting CP Camps Switzerland (SCPCS) doivent être véhiculées par les équipes et les collaborateurs pendant tout le processus de création, de préparation et de réalisation du camp. De ce fait, le SCPCS demande aux équipes de camps de considérer les points suivants :

- Avoir une attitude bienveillante et un comportement bien traitant.
- Travailler en équipe de manière cohérente.
- Favoriser l'adhésion de chaque participant au projet de camp.
- Développer la participation à la vie collective et le sens des responsabilités (cuisine, rangement, ...)
- Favoriser la découverte de nouvelles cultures.
- Favoriser le développement de l'autonomie.
- Organiser des activités variées, adaptées et attractives (sports, visites, etc.).
- Tenir un rôle préventif auprès des participants en ce qui concerne l'alcool, la cigarette, la drogue, la sexualité, les nouveaux médias et les nouvelles technologies.
- Favoriser la dynamique du camp en limitant de manière raisonnable les contacts avec les proches et en promouvant une utilisation responsable des nouvelles technologies.
- Favoriser la sanction éducative à la punition.
- Développer des relations constructives avec les parents ou responsables légaux.

Le SCPCS interdit :

- Les relations amoureuses entre moniteur et participant.
- La consommation d'alcool lors des camps.
- Le prosélytisme et le commerce avec les participants.
- La prise de médicaments de la part des participants sans contrôle des moniteurs (cf. fiche sanitaire).
- La publication de matériel médiatique sur internet (réseaux sociaux, blogs, etc.) impliquant l'image du SCPCS, des participants ou des bénévoles sans autorisation préalable.

### LOI SUISSE

Le SCPCS s'engage à respecter la loi suisse et genevoise ainsi que la loi du pays/canton d'accueil du camp si celle-ci est plus stricte. La loi suisse interdit entre autre :

- La discrimination - qu'elle soit raciale, religieuse, de genre, culturelle, économique, basée sur un handicap, sur une question médicale ou encore, liée à un choix personnel.
- La violence physique ou verbale (insultes, incivilités, coups, etc.).
- La consommation de stupéfiants de tous types.

Les collaborateurs du SCPCS et les moniteurs sont tenus de s'informer des lois, des us et coutumes et des règlements provisoires (lutte contre les feux de forêts p.ex.) des différents pays de villégiature des camps.

## PLANNING DE LA SEMAINE

### Semaine du 2 au 6 avril 2018 | Moniteur 1

- Lundi – 7h45 – 15h00 + 20h00 jusqu'à 9h30 le lendemain
- Mardi – 11h30 – 15h00 + 20h00 jusqu'à 9h30 le lendemain
- Mercredi – 11h30 – 15h00 + 20h00 jusqu'à 9h30 le lendemain
- Jeudi – 11h30 – 15h00 + 20h00 jusqu'à 9h30 le lendemain
- Vendredi – 11h30 – 18h30

### Semaine du 2 au 6 avril 2018 | Moniteur 2

- Lundi – 7h45 – 10h00 + 14h00 jusqu'à 8h30 le lendemain
- Mardi – 14h00 jusqu'à 8h30 le lendemain
- Mercredi – 14h00 jusqu'à 8h30 le lendemain
- Jeudi – 14h00 jusqu'à 8h30 le lendemain
- Vendredi – 11h30 – 18h30

### Moments clefs

- Accueil des participants dès 8h30 tous les jours (Moniteur 2)
- Service de garderie du lundi au vendredi de 7h30 à 8h30 (Moniteur 2)
- Service de garderie de 17h00 à 18h30 (Moniteur 2)
- Repas + activités récréatives de 11h30 à 15h00 (Moniteur 1+2)
- Douche obligatoire de 16h30 à 17h00 + goûter (Moniteur 1+2)
- Cérémonie de clôture à 16h00 (Moniteur 1+2)

## RESPONSABILITES

- Au premier jour, accueil des participants (Moniteur 1+2)
  - Rassurer les parents/responsables légaux
  - Identification des options (pensionnaires, photo, etc.)
- Récupérer les médicaments et les informations notées dans les fiches de santé. (Moniteur 1)
- Donner les médicaments, si nécessaire durant le centre aéré. (Moniteur 1+2)
- Noter tous les médicaments à donner par enfant (Moniteur 1)
- Contact avec les parents / Réponses aux demandes spécifiques (Moniteur 1+2)
- Animations extra-sportives à l'heure du déjeuner et le soir (Moniteur 1+2)
  - Au centre sportif
  - Sur le lieu d'hébergement
- Définir les périmètres de sécurité au lieu d'hébergement (Moniteur 1+2)

- Surveillance des participants à tout moment (identifier les dangers et risques) (Moniteur 1+2)
- Prise du petit-déjeuner des pensionnaires au centre sportif
- Activité récréative pendant et après le repas de midi et jusqu'à 15h00 (Moniteur 1+2)
- Activité récréative de 17h00 à 19h30 (Moniteur 1)
- Repas du midi dès 12h00 (venue par groupe d'enfants (20 enfants à la fois)) (Moniteur 1+2)
- Repas du soir à 19h30 au centre sportif (Moniteur 1+2)
- Distribution du goûter de 16h30 à 17h00 (Moniteur 1+2)
- Départ des participants dès 17h00
  - Contrôle des départs selon autorisation de départ (Moniteur 1+2)
- Au dernier jour, débriefing aux parents sur les pensionnaires (Moniteur 1+2)

## QUALITE

La qualité de l'encadrement est une priorité absolue. La surveillance et la sécurité des participants est obligatoire à tout moment. Le SCPS souhaite véhiculer une image professionnelle et un encadrement de qualité supérieure tout en offrant du plaisir aux participants par des activités extra-sportives ludiques et permettant aux participants de créer des liens entre eux.

**Moniteur 1 – Prénom & Nom**

**Moniteur 2 – Prénom & Nom**

**Date & Signature**

**Date & Signature**